



Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Arrêté n° 24092605

## ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMBLES (LOIRE) :

VU le Code de la Route

VU le Code des Communes,

CONSIDERANT les problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique liés à la circulation des véhicules dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion d'un court métrage sur une partie de la route de Vassalieux.

Représenté par la société BYLEN, Madame Léna ICHKHANIAN 57 rue Horace Vernet à SAINT-ETIENNE (Loire).

### **A R R E T E**

#### **ARTICLE 1er :**

**La circulation est interdite pour les véhicules à moteur en permanence :**

**Le mercredi 9 octobre de 8 H à 16 H  
route de Vassalieux  
sur la partie haute**

- L'itinéraire de déviation empruntera le chemin du point blanc.

#### **ARTICLE 2 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St-JUST-ST RAMBERT
- Le Conseil Départemental de St JUST - ST RAMBERT

Fait à CHAMBLES, le 26 septembre 2024

**LE MAIRE  
Pierre GIRAUD**